

ANNEXE E

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE

ENTENTE CANADA — NOUVEAU-BRUNSWICK RELATIVE À LA PRESTATION DE SERVICES EN FRANÇAIS 2005-2006 À 2008-2009

PROJET SPÉCIAL APPROUVÉ EN 2007-2008

Conformément au paragraphe 4.2 de l'*Entente Canada — Nouveau-Brunswick relative à la prestation de services en français 2005-2006 à 2008-2009*, le Canada contribuera financièrement à la réalisation du projet décrit ci-après.

Titre du projet

La tenue des États généraux des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick

Durée

Du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008

Objectifs

- Inscrire les arts et la culture au cœur du projet de société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick en mobilisant les « forces vives » des communautés et du secteur des arts et de la culture : associations artistiques et culturelles, diffuseurs, artistes et groupes, municipalités et organismes artistiques, culturels et communautaires.
- Améliorer le statut socio-économique de l'artiste professionnel acadien du Nouveau-Brunswick.

Résultats prévus

- La communauté acadienne du Nouveau-Brunswick est sensibilisée au rôle des arts et de la culture dans le développement de la société acadienne.
- Les intervenants se sont entendus sur les éléments d'une action culturelle globale, voire une vision, pour que les arts et la culture fassent partie de tous les aspects de la société acadienne.
- Une meilleure intégration des arts, des artistes professionnels et de leurs œuvres dans le milieu scolaire francophone est assurée.

Budget prévu

200 000 \$

Contribution du Canada

100 000 \$

Contribution du Nouveau-Brunswick

100 000 \$

Date d'approbation ministérielle 3 août 2007